

L'honorable député (M. McIntosh) a parlé en termes élogieux du chef du Gouvernement en appuyant le projet d'adresse en réponse au discours du trône. Je veux bien faire au premier ministre tous les compliments dus à sa personne et à son individualité; mais, si je constate qu'il est en faute dans l'accomplissement de ses hautes fonctions, je manquerais aux devoirs de ma charge en ne portant point ce fait à la connaissance du public en général. L'honorable député déclare que les classes laborieuses du Canada doivent avoir une grande confiance dans le premier ministre à cause de la part qu'il a prise à la rédaction des articles du traité de paix relatifs au travail. Je dois dire à cet égard qu'à la dernière session, la gauche ayant prié le cabinet de bien vouloir établir la journée de huit heures, les représentants du ministère lui ont répondu que cette affaire n'était pas du domaine du Parlement fédéral. Il est à supposer pourtant que les mandataires à Ottawa du peuple canadien ont à l'établissement de la journée de huit heures non moins d'intérêt que les membres de la conférence de la paix en France. Ici au Canada le premier ministre et le ministre intérimaire de la Justice nous assurent qu'il leur est absolument impossible de rien faire pour une réglementation des heures de travail au moyen de lois fédérales néanmoins en France le chef du cabinet et ses collègues le ministre de la Justice et le ministre du Commerce n'éprouvent aucune difficulté à mettre de l'avant des propositions relatives à cet objet et à prier la conférence d'y acquiescer. Cette manière d'agir est quelque peu extraordinaire, mais il est parfaitement conforme à d'autres actes du Gouvernement. Les membres du cabinet sont de grands théoriciens, de beaux parleurs et de bons orateurs, mais, quand il s'agit de la pratique, ils sont absolument pris au dépourvu et semblent ne plus savoir que faire. Si le Gouvernement voulait bien prendre les mesures qu'il faut pour réduire les heures de travail de celui qui le matin part avant le jour et ne revient dans sa famille qu'à la nuit tombante, s'il voulait bien assurer par là à cet homme le loisir de se récréer davantage et de dormir plus longuement, ce serait pour l'ouvrier une source de plus grande satisfaction que tous ces beaux projets de la conférence impossibles à réaliser par des lois, s'il faut en croire les conseillers du Gouvernement.

Cela n'a pas empêché l'honorable député (M. McIntosh), qui a appuyé le projet d'adresse, de nous dire que l'attitude prise

par le premier ministre concernant les questions ouvrières dont il s'agit dans le traité de paix devrait porter les ouvriers du Canada à avoir confiance dans le Gouvernement. On se rappelle, toutefois, que pendant que le premier ministre et ceux de ses collègues qui l'ont accompagné à Paris formulaient et faisaient insérer dans le traité de paix les résolutions auxquelles il a été fait allusion, d'autres membres du cabinet, restés au Canada, prenaient, eux aussi, une attitude exceptionnelle mais toute différente. Oui, à l'époque où le vrai ministre de la Justice consacrait toute son attention aux phrases éclatantes qui ont trouvé place dans le traité de paix, le ministre intérimaire de la Justice était à Winnipeg et appelait la milice canadienne à enfermer au bain les chefs ouvriers de cette ville. Ils furent mis au bain de Stony-Mountain et les commis du service postal et leurs familles furent jetés sur le pavé pour ne s'être pas tout de suite inclinés devant l'ordre impérieux du Gouvernement et ne s'être pas dépouillés de la dernière parcelle de virilité qu'ils pouvaient posséder. Tel était l'état de choses et j'affirmerai qu'à l'heure même où une partie du cabinet écrivait aux ouvriers un second sermon sur la montagne, une autre partie s'occupait d'en enfermer au bain. Je ne saurais donc m'imaginer comme l'honorable député de Nanaïmo (M. McIntosh) que d'ici à trois mois les ouvriers devraient consacrer tout leur temps à chanter les louanges et la gloire du premier ministre.

Il nous incombe de savoir si la constitution du pays est respectée et s'il est vrai qu'on observe les lois que ce Parlement a faites pour diviser l'administration des affaires publiques en un certain nombre de ministères et préposer à chacun d'eux un homme compétent. Or, que voyons-nous? Une menace de destruction à l'heure même où l'on parle de reconstruction, des postes désertés au moment où, selon l'expression de Lloyd George, l'équipage devrait être au complet. Il ne nous reste plus que quelques ministres, parmi lesquels il nous fait plaisir de retrouver l'honorable ministre du Commerce. Celui-ci a le don de faire de magnifiques exposés de son administration, mais il ne paraît que rarement dans cette enceinte. Nous sommes heureux de l'y apercevoir aujourd'hui. Je profiterai de sa présence pour lui dire combien nous l'aimons et combien nous espérons le voir contribuer à la prospérité de ce pays qui a tant besoin de ses services.

[M. McKenzie.]